



SM DU BASSIN VERSANT DE L'ILLE ET DE L'ILLET (Siren : 200045136)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Saint-Aubin-d'Aubigné
Arrondissement	Rennes
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	25/11/2013
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Claude JAOUEN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNE
Téléphone	02 99 55 69 80
Fax	02 99 55 69 88
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	303 541
Densité moyenne	517,20

Périmètres

Nombre total de membres : 22

- Dont 21 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Andouillé-Neuville (213500036)	835
35	Betton (213500242)	10 651
35	Chasné-sur-Illet (213500671)	1 499
35	Chevaigné (213500796)	1 926
35	Dingé (213500945)	1 695
35	Ercé-près-Liffré (213501075)	1 797
35	Feins (213501109)	901
35	Gahard (213501182)	1 367
35	Gosné (213501216)	1 889
35	La Chapelle-des-Fougeretz (213500598)	4 738
35	Liffré (213501521)	7 199
35	Montgermont (213501893)	3 295
35	Montreuil-sur-Ille (213501950)	2 148
35	Mouazé (213501976)	1 213
35	Rennes (213502388)	215 916
35	Saint-Aubin-d'Aubigné (213502511)	3 476
35	Saint-Aubin-du-Cormier (213502537)	3 708
35	Saint-Grégoire (213502784)	9 227
35	Saint-Sulpice-la-Forêt (213503154)	1 483
35	Sens-de-Bretagne (213503261)	2 606
35	Thorigné-Fouillard (213503345)	7 794

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
35	CC du Val d'Ille (243500667)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Hydraulique Le syndicat a pour objet d'assurer ou de promouvoir toutes les actions nécessaires à la préservation, à l'amélioration, et la gestion du patrimoine hydraulique et des milieux aquatiques, dans le périmètre du bassin versant de l'Ille et de l'Illet. Ces actions doivent permettre, en concertation avec les usagers concernés, la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau des milieux aquatiques et piscicoles visant à atteindre le bon état écologique des cours d'eau. Les actions du syndicat s'inscrivent dans la logique des lois et des décrets en vigueur et reprennent particulièrement les politiques du SDAGE Loire-Bretagne, et du SAGE Vilaine. Elles s'inscrivent également dans l'application de la Directive Cadre sur l'Eau.

syndicat mènera toutes études et actions visant à une meilleure connaissance du patrimoine hydraulique, des milieux aquatiques et leur fonctionnement, afin de définir les actions à réaliser. Il réalisera les travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau, dans le cadre de programmes annuels. Il assurera directement ou indirectement l'entretien et l'exploitation des ouvrages et équipements utiles à cette gestion. Il pourra engager un partenariat avec les collectivités locales engagées. Le syndicat assurera au niveau du bassin versant l'animation et la coordination des actions à entreprendre pour atteindre le bon état écologique. Les études et actions pourront être classées en 2 types selon leur intérêt global ou local

1 les études et actions d'un intérêt global pour le bassin versant porteront notamment sur :- les inventaires, diagnostics des cours d'eau et des zones humides du bassin versant- l'aménagement, la restauration, et l'entretien des cours d'eau, des zones humides,- les aménagements piscicoles (passes à anguilles, frayères à brochets, etc..)- les aménagements de déversoirs, vannages, etc.- la connaissance et l'amélioration de la qualité des eaux- la mise en place éventuelle de réseaux de surveillance- la réalisation d'études hydrauliques, inondations- la définition d'actions de réduction des inondations, la préservation de zones d'expansion de crue (conformément à la loi risque du 30 juillet 2003)- la défense directe ou indirecte contre l'érosion des terres du bassin versant- l'animation, la communication, et la sensibilisation de l'ensemble des usagers concernés par les problématiques de l'eau et des milieux aquatiques- toute action visant à améliorer la qualité de l'eau

le syndicat assurera la maîtrise d'ouvrage pour ces différentes études ou actions d'un intérêt global pour le bassin versant de l'Ille et de l'Illetil pourra également mettre en place des partenariats utiles pour la réalisation de ces actions

2 les études et travaux d'un intérêt local communal ou intercommunal tels que :- les barrages et vannages d'intérêt local appartenant aux communes adhérentes,- les aménagements paysagés le long des cours d'eau- les ponts, les passerelles et busages, etc.- les aménagements ludiques, sportifs, etc.- les plans d'eau communaux- les aménagements dans le cadre de la lutte contre les inondations qui restent complémentaires à ceux du syndicat mais relèvent d'une initiative communale

le syndicat n'assurera pas la maîtrise d'ouvrage pour ces actions d'un intérêt local, sauf dans un souci de cohérence au niveau du bassin versant, où il pourra assurer une maîtrise d'ouvrage déléguée pour ces opérations pour le compte des communes ou communautés de communes

le syndicat sera tenu informé des projets communaux et intercommunaux ayant un impact hydraulique ou aquatique sur le bassin versant

en cas de contestation sur des opérations non mentionnées ci-dessus, seule l'assemblée syndicale est compétente pour statuer sur ce qui relève ou non d'un intérêt syndical

3 le syndicat n'a pas compétence dans les domaines suivants :- assainissement collectif ou individuel- adduction d'eau et/ou protection de captage

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)